



# Réseau-1 Québec

## Concours Analyse comparative des politiques et des programmes des IRSC : annonce concernant le soutien disponible du Réseau-1 Québec

C'est avec plaisir que nous vous communiquons les informations suivantes sur le soutien dont peuvent se prévaloir les équipes québécoises qui désirent soumettre une demande relativement au concours [Analyse comparative des politiques et des programmes provinciaux/territoriaux](#) des IRSC, dans le cadre du [Réseau pancanadien de la SRAP sur les innovations en soins de santé de première ligne et intégrés](#) (ISSPLI). Ce concours vise à soutenir l'analyse comparative des politiques, ou l'analyse comparative des retombées des innovations transposables à l'échelle systémique sur les politiques (ou les deux), afin de vérifier si et comment des politiques appliquées par différentes provinces ou différents territoires produisent des résultats de santé différents. Les conclusions sont censées guider la prise de décisions fondées sur des données probantes et la recherche intergouvernementale future.

Tous les membres en règle du Réseau-1 Québec (R1Q) dont le profil est à jour peuvent présenter une demande. [Assurez-vous d'être membre du R1Q](#) et d'avoir un [profil à jour](#)!

### Fonds disponibles

- Les IRSC financeront jusqu'à cinq projets pour un maximum de **62 250 \$ par année sur deux ans** par projet.
- Les candidats doivent obtenir des fonds de contrepartie venant de sources extérieures au gouvernement fédéral de valeur au moins égale au financement des IRSC; ces contributions peuvent inclure jusqu'à 50 % de contributions en espèces.
- Le R1Q offrira des fonds de contrepartie de 6 250 \$ par an pour deux ans — auxquels s'ajoutera un montant similaire provenant du FRQS — à un ou deux projets menés par un candidat principal désigné québécois. De tous les projets financés par les IRSC, les deux projets du Québec les mieux classés, selon l'ordre de classement des IRSC, recevront des fonds de contrepartie du R1Q et du FRQS. **Somme totale disponible en fonds de contrepartie : 12 500 \$ par an sur deux ans pour deux projets.**

### Exigences du concours

- L'équipe doit être formée de membres d'au moins deux réseaux provinciaux ou territoriaux ISSPLI différents.
- L'équipe doit obtenir des lettres de soutien de la part du R1Q ainsi que de la part de chacun des réseaux provinciaux ISSPLI participant au projet.

### Soutien apporté par le R1Q

Le R1Q s'engage à :

- Faciliter la recherche de collaborateurs potentiels dans les autres réseaux ISSPLI ou dans l'ensemble du Québec (par ex. décideurs ou cliniciens).
- Fournir une lettre de soutien pour les projets qui s'alignent sur les [priorités de recherche à moyen et long terme du R1Q dans le cadre du Réseau ISSPLI](#).

- Offrir des fonds de contrepartie à une ou deux équipes dont le candidat principal désigné est du Québec, en complément aux fonds offerts par le FRQS, en cas de financement des projets par les IRSC et selon leur classement.

## **Processus de soutien et de sélection**

### Lettre d'intention

Chaque équipe qui désire recevoir une lettre de soutien du R1Q et des fonds de contrepartie de la part du R1Q et du FRQS doit soumettre un [formulaire de lettre d'intention](#). **Date limite : 15 janvier 2018**

Après la réception des lettres d'intention, la [direction tripartite du R1Q](#) s'assurera que les projets pour lesquels on demande une lettre de soutien s'alignent sur les [priorités de recherche à moyen et long terme du R1Q dans le cadre du Réseau ISSPLI](#). Seuls les projets qui répondent à ces priorités recevront une lettre de soutien.

Ces projets pourraient aussi recevoir des fonds de contrepartie allant jusqu'à 12 500 \$ par an sur deux ans (de la part du R1Q et du FRQS) en cas d'acceptation par les IRSC et selon leur rang. Ces projets devront :

- Démontrer une correspondance particulièrement étroite avec au moins une des [priorités de recherche à moyen et long terme du R1Q dans le cadre du Réseau ISSPLI](#);
- Démontrer la pertinence du projet par rapport aux orientations stratégiques ([mission, vision, objectifs et valeurs](#)) du R1Q;
- Démontrer une approche réseau (par ex. interuniversitaire, inter-[RRAPPL](#)) et la valeur ajoutée que représente cette approche.

### Protocole détaillé

Afin de faciliter la rédaction des lettres de soutien pour les équipes qui auront été retenues, nous exigerons une copie du protocole détaillé. **Date limite : 21 février 2018**

## **Accompagnement méthodologique par l'Unité de soutien SRAP – Québec**

[L'Unité de soutien SRAP – Québec](#), un des principaux partenaires du R1Q, s'engage à offrir des services spécialisés de consultation en recherche axée sur le patient aux équipes dont les demandes auront été retenues par le comité de sélection du R1Q (pour recevoir une lettre de soutien ou des fonds de contrepartie). Les services de consultation de l'Unité sont décrits ici : <http://unitesoutiensrapqc.ca/composantes/services-specialises-de-consultation/>.

Pour s'assurer d'avoir un accès optimal à ces services, les équipes retenues par le comité de sélection du R1Q doivent adresser leur demande de soutien à l'Unité au plus tard le 12 février, ce qui permettra d'obtenir une consultation assez tôt dans le processus de préparation de la demande. Pour accéder au formulaire de demande de services : <http://unitesoutiensrapqc.ca/composantes/services-specialises-de-consultation/>.

Par ailleurs, il est entendu que l'aide de l'Unité n'est pas réservée aux seules équipes retenues par le comité de sélection du R1Q. Son soutien peut s'étendre à toute équipe qui postule dans le cadre de ce concours et qui répond aux critères de sélection de l'Unité. Pour en savoir plus : <http://unitesoutiensrapqc.ca/composantes/services-de-consultation/criteres-et-processus-danalyse-des-demandes-de-servicecollaboration/>.

### **Dates importantes à retenir**

- 15 janvier 2018 – date limite de soumission du [formulaire de lettre d'intention](#)
- 7 février 2018 – avis de décision du R1Q quant à une subvention de contrepartie et à une lettre de soutien
- 12 février 2018 – date limite de présentation d'une demande de services auprès de l'Unité de soutien SRAP – Québec
- 21 février – date limite de soumission du protocole détaillé au Réseau-1 Québec
- 6 mars 2018 – date limite de présentation des demandes aux IRSC
- 31 mai 2018 – avis de décision des IRSC
- 1<sup>er</sup> mai 2018 – date de début du financement

Pour obtenir de plus amples informations, contactez Danielle Schirmer, coordonnatrice du volet Réseau ISSPLI, au 450 463-1835, poste 61507 ou à l'adresse [danielle.schirmer@usherbrooke.ca](mailto:danielle.schirmer@usherbrooke.ca).